

# Assistant social du travail

**L'assistant social du travail** est à l'interface de la vie personnelle et professionnelle des agents. Il contribue à la mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel du Conseil Général pour limiter l'impact des événements personnels sur l'activité professionnelle et inversement.

## Le métier

L'assistant social du travail est relativement autonome dans l'organisation de son travail, le choix des méthodes et modalités d'intervention, et la constitution du partenariat professionnel. Il est en relation avec les acteurs publics et privés en matière de logement et de santé. Il peut être amené à se déplacer sur le territoire, ses horaires sont réguliers avec une amplitude variable selon le besoins du service.

## Les activités

- Accueillir, informer et orienter des agents
- Elaborer un diagnostic psychosocial
- Réaliser un accompagnement social et/ou éducatif d'agents dans le cadre de l'aide à la personne
- Effectuer une médiation auprès d'organismes
- Instruire administrativement des dossiers de demandes d'aides
- Piloter et animer des projets et actions de prévention
- Développer et animer des partenariats
- Effectuer une veille sociale et juridique

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'assistant socio-éducatif